

Procédés de transfert des jurons roumains portant sur le sexe de la mère

Anda-Irina Rădulescu

Professeur des universités, Faculté des Lettres, Université de Craiova, Roumanie

Résumé

Dans cet article nous nous proposons de mettre en évidence les particularités des jurons roumains portant sur le sexe de la mère et d'étudier les solutions adoptées par quelques traducteurs professionnels pour transférer leur sens en français. Les options traductives oscillent entre l'emploi : (i) de la modulation, avec modification du contenu du juron, où le mot *mère* ne figure pas en français, le juron roumain étant rendu par une insulte ; (ii) de l'équivalence, avec restructuration sémantico-syntaxique totale des unités significatives du roumain et déplacement en français de la sphère du sexuel vers la sphère religieuse ; (iii) de l'omission volontaire du juron, pour ne pas violenter les lecteurs.

Mots clé : juron, insulte, équivalence, modulation, omission, euphémisme.

Translating Romanian Swearwords that Make Reference to the Mother's Sex

Abstract

The paper intends to explore the particularities of Romanian swearwords that make explicit reference to the mother's sex and to identify the solutions professional translators found to transfer their meaning into French, by using : (i) modulation with change in the swearword meaning, leaving the 'mother' word out in French and turning the swearword into an insult ; (ii) equivalence, with total semantic-syntactic restructuration of the Romanian units and transfer of the sexual sphere into a religious one in French; (iii) voluntary omission of the swearword in French, to spare the readers.

Keywords : swearword, insult, equivalence, modulation, omission, euphemism.

1. Argument de la recherche

Notre intérêt pour la typologie des jurons roumains, éléments importants des « mots tabou », semble justifié à une époque où l'ouverture vers la culture de l'Autre, même si elle est le produit d'une « petite langue », telle que le roumain, représente une nécessité et une condition pour un enrichissement culturel. Souvent confrontée dans les textes à traduire à un langage agressif, violent, plein de gros mots et d'injures, qui se comporte différemment dans le transfert interlingual, non seulement en fonction du type de la communication (orale ou écrite), mais aussi en fonction des caractéristiques et du profil culturel de chaque peuple, je me suis interrogée sur les procédés à la disposition du traducteur pour dire « presque la même chose » (cf. Eco 2003).

Car, le juron, tout comme l'insulte, l'offense, la grossièreté et l'invective, exprime une attitude dépréciative, blessante pour l'interlocuteur et traduit une relation conflictuelle entre les partenaires de

l'échange. En ce sens Kerbrat-Orecchioni 1992 : 195, qui reprend la théorie de Brown et Levinson 1978 et lui donne une interprétation personnelle, considère que les jurons font partie de ce qu'on appelle la « politesse négative », fait qui engendre des réactions différentes chez les protagonistes : du simple acte réactif de réponse par un autre juron ou par une insulte (niveau verbal) à un geste obscène ou une agression corporelle (niveau non-verbal).

2. Buts de la recherche

Universels et anciens, les jurons constituent, dans toutes les langues, un moyen à forte connotation affective, traduisant le besoin du locuteur de faire « perdre la face positive » de l'interlocuteur (cf. Goffman 1967, enrichi et développé par Brown et Levinson 1978), leur particularité portant sur leur usage défendu par une autorité reconnue dans la société ou simplement par le code de la politesse. Cet interdit qui frappe les jurons est dû à leur caractère blasphématoire d'origine.

Le juron fait partie d'une zone fortement idiomatisée, tout comme les autres gros mots, chaque langue disposant d'un arsenal varié de procédés, plus ou moins communs, mais graduels, allant de la simple expression familière ou populaire du juron jusqu'aux expressions basses, grossières, vulgaires. Notre hypothèse est que de tous les jurons, les plus blessants sont ceux qui portent sur le sexe de la mère¹, parce que dans toute culture celle qui enfante jouit d'une considération et d'un respect spéciaux. Quant aux différences structurales (formelles et sémantiques) des jurons entre deux langues, elles relèvent de facteurs variés, dont la mentalité spécifique des participants à l'échange verbal, les habitudes langagières, le niveau d'instruction et d'éducation, l'âge et le sexe.

La présente recherche se propose un double but :

a) décrire la structure des jurons roumains les plus fréquemment utilisés dans les textes écrits (romans, dans notre cas) et tâcher, dans la mesure du possible, de leur trouver un équivalent en français sans trop trahir le sens ;

b) examiner les procédés de traduction utilisés par trois traducteurs professionnels roumains, dont deux femmes (Maria Ivănescu, Cezarina Manoil) et un homme (Ion Herdan) pour transférer en français le sens des jurons roumains et signaler en même temps les pertes sémantico-stylistiques liées à cette opération.

¹ Guilleron 2007 estime que le mot *con* (du latin *cunnus*) qui désigne le sexe de la femme est probablement le gros mot, l'insulte et l'injure le plus employé de la langue.

Le corpus utilisé est constitué de trois romans d'auteurs roumains « classiques », qui traitent de la vie rurale, et dont le style est fortement connoté [+familier] et [+populaire].

3. Injure / insulte / juron / gros mot : essai de définition

Si en français il existe de nombreuses études sur les différentes formes de violence verbale, en roumain ces études ne sont pas systématiques. Pourtant, les expressions roumaines par lesquelles on porte atteinte à la face positive d'une personne sont d'une grande diversité et sont utilisées différemment par rapport au français, ce qui relève d'un trait comportemental spécifique.

Il est souvent difficile de tracer une frontière nette entre juron et insulte même à l'intérieur d'une même langue. Un mot peut, dans certains contextes, être décodé différemment, et cela rend encore plus compliqué le choix d'un équivalent approprié. Par exemple, *merde* ou *putain* sont insultants lorsqu'ils s'adressent à un interlocuteur comme dans les énoncés suivants :

Fous-moi la paix, four à merde !

Madame, la putain c'est vous, pas moi !

Mais ce sont de simples jurons dans les énoncés suivants :

Merde, j'ai de nouveau loupé mon train !

Putain, j'ai oublié mes clés !

Ces mots appartiennent à une culture qui les a créés à partir d'éléments spécifiques et ils ne peuvent, par conséquent, en être séparés sous peine de perdre leur sens et leur valeur. Lors de la traduction, il s'agit donc de bien repérer à quelle catégorie, juron ou insulte, le gros mot appartient dans son emploi en contexte.

Dominique Lagorgette 2006 : 27-28 met en évidence la terminologie flottante des termes renvoyant à la violence verbale et propose d'utiliser le terme *insulte*² pour les assauts verbaux et *injure*³ pour les autres types d'attaques (gestes, comportements). De son côté, Pierre Enknell 2004 distingue le *juron*, exclamation exprimant des sentiments vifs en réaction à des émotions multiples, des autres emplois de gros mots qui, avec des termes similaires, sont adressés à quelqu'un. Ainsi, l'*injure* a pour but d'offenser, l'*imprécation* « en appelle dans le même but à un pouvoir supérieur » et le *serment* constitue une sorte d'imprécation, dont le condensé négatif est le *juron*.

Gilles Guilleron 2007 ajoute d'autres nuances de sens qui l'aident à distinguer entre *gros mot*, *insulte* et *juron*. Pour lui, le gros mot est « une expression crue, indélicate, obscène, scatologique qui

² Les insultes sont envisagées par Lagorgette 2006 : 26 comme « mode d'agir social, appartenant au système de la politesse - représentant en fait son ultime frontière avant le passage à l'acte physique ».

³ Le mot vient du latin *juris et* renvoie au droit et à sa violation dans l'injure. C'est une atteinte à la loi du code de communication verbale.

s'affranchit des codes de politesse et de bienséance (ex : *bite, couilles, enculé* – omniprésence du langage sexuel) » ; l'insulte « vise à outrager, à déstabiliser quelqu'un, sa connotation agressive étant très marquée : *abruti, connard, enflure, fouille-merde* », ces termes constituant une représentation dégradée de l'autre. Quant au juron, Guilleron rappelle en premier lieu sa fonction première de formule blasphématoire, où le nom de Dieu figurait sous une forme facilement reconnaissable (*nom de Dieu, bordel de Dieu, etc.*) ou sous une forme déformée ou moins directe⁴ (*parbleu, sapristi, etc.*). Il y ajoute la forte connotation affective du juron⁵, marquée par « [...] une exclamation ou par une interjection contenant des gros mots prononcés à l'occasion d'une situation mal maîtrisée, retard, rencontre d'un orteil avec un coin de table, un ratage, la découverte d'une erreur : *Merde, putain de con* ».

Cette valeur est également soulignée par Jean-Claude Anscombe 2009 qui considère que tout juron est une exclamation exprimant des sentiments vifs en réaction à des émotions multiples et ayant une fonction libératrice d'une pulsion, tension ou souffrance.

Tous ces termes ont donc une grande charge affective et ils sont basés sur des actes de langage dont le but est de blesser délibérément une personne et de l'atteindre dans son honneur et sa dignité. Ils diffèrent par le degré de vulgarité, par l'imputation d'un fait précis, par la façon de proférer l'injure (en public ou en privé) et par la qualité officielle ou non de l'adressé (personne chargée d'une mission de service public ou personne privée).

Pour le Code pénal roumain de 2007 (articles 205 et 206)⁶, *l'insulte* est une « atteinte portée à l'honneur ou à la réputation d'une personne par des mots, des gestes ou d'autres moyens ou par l'exposition à la moquerie à cause d'un défaut, maladie ou infirmité réels ou non, qui ne devraient pas être dévoilés ». Dans cette catégorie entrent des noms ou des adjectifs qui relèvent de :

- la sphère animalière :

Nom	Trad. litt ⁷ .	Trad. équiv ⁸ .
<i>vaco</i>	vache	salope / peau de vache
<i>boule</i>	bœuf	pauvre con
<i>javră</i>	cabot	crapule / fumier

- des métiers, couches sociales ou ethnies:

⁴ Ces jurons figurent dans le dictionnaire *Le Grand Robert* à l'article *juron*.

⁵ Voir aussi *Nouvelle Revue Pédagogique*, mai-juin 2008, p.10-11 www.webletters.net/articles13_158_421_p.11_11 (page consultée le 10 avril 2012).

⁶ Dans l'actuel Code pénal français on reprend l'article 29 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse qui retenait le critère du manque d'imputation d'un fait précis, l'insulte étant « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ».

⁷ Dans le texte les traductions littérales (trad. litt.) figurent entre parenthèses droites.

⁸ Nous précisons que toutes les traductions équivalentes (trad. équiv.) nous appartiennent.

Nom	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>țăranule</i>	paysan	goujat / cul terreux
<i>bișnițarule</i>	mercanti	margoulin
<i>curvo</i>	pute	pute / putain
<i>țiganco</i>	zigane	romanichelle
<i>jidanule</i>	juif	youpin
<i>negroteiule</i>	noiraud	nègre / bamboula

- des noms qui, en fonction de l'époque historique où ils sont utilisés, acquièrent des connotations fortement négatives :

Nom	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>nazistule</i>	nazi	nazi
<i>bolșevicule</i>	bolchevique	bolchevique

- des adjectifs dévalorisants :

Adj.	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>cretinule</i>	crétin	imbécile / connard
<i>handicapatule</i>	handicapé	andouille / retardé
<i>poponarule</i>	pédéraste	pédale / enculé / tantouze

- des syntagmes nominaux (SN) de longueur variable :

SN	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>jidan împuțit</i>	juif malpropre	sale youpin
<i>bou încălțat</i>	bœuf botté	sombre crétin / roi des cons
<i>vacă împuțită și maldăr de grăsime</i>	vache malpropre et tas de graisse	grosse truie et gros tas

Les insultes roumaines, tout comme les insultes françaises, forment une catégorie très productive et dynamique du vocabulaire où des créations lexicales parfois inédites viennent enrichir et compléter l'inventaire des insultes journalières. Une preuve nous en est fournie par le langage de la presse polémique (le journal *România Mare* et la revue *Academia Cașavencu* à titre d'exemple), notamment par les interpellations des hommes politiques roumains qui utilisent parfois un langage très haut en couleurs pour rabaisser leurs adversaires.

Une autre forme d'abus verbal est *le juron*, qui consiste à proférer des mots obscènes et scabreux devant une personne, la salissant, elle ou ses proches. Ce qui caractérise le juron roumain est, associée à un mot considéré comme interdit ou tabou, la présence explicite ou implicite d'un verbe à l'impératif comme *a fute* [foutre], *a băga* [fourrer]⁹, *a da* [donner], *a fi* [être] qui interpelle l'interlocuteur. Les mots tabous renvoient :

⁹ Le verbe *a băga* [fourrer] peut également figurer à l'indicatif : *Te bag în mă-ta, cu neamul tău cu tot!* [Je te fourre dans ta mère, avec tous les tiens!] ; trad. équiv. Putain de ta race !

- aux organes sexuels féminin (*pizdă* [con]) ou masculin (*pulă* [bite]) :

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Du-te-n pizda mă-tii!</i>	Va dans le con de ta mère !	Putain de con de merde !
<i>Dă-te-n pula mea ! / Du-te-n pula mea !</i>	Va dans ma bite ! Va dans ma bite !	Enculé !

- aux actes (*a fute* [foutre])¹⁰ :

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Futu-ți gura mă-tii !</i>	Fous la bouche de ta mère !	Putain de merde !

- aux formules blasphématoires, où figurent explicitement soit le nom de Dieu, des saints et des objets du rituel chrétien, soit celui du diable :

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Futu-ți Dumnezeii mă-tii !</i>	Fous les Dieux de ta mère !	Putain de bon Dieu de merde !
<i>Futu-ți crucea mă-tii !</i>	Fous la croix de ta mère !	Bordel de putain de bonne mère !
<i>Du-te dracului !</i>	Va au diable !	Enculé du diable !
<i>Fire-ai al dracului !</i>	Que tu sois du diable !	Que le diable te patafiole !

La fréquence des jurons proférés dans toute circonstance a déterminé le métropolitain de Bucarest, Antim Ivireanu, à se demander de façon rhétorique, au début du XVIII^{ème} siècle, s'il existait un autre peuple qui jure davantage que les Roumains de tout ce qui porte sur le sexuel et le sacré. La formule prototypique de ces jurons sentis comme extrêmement grossiers est basée sur le verbe *a fute* [foutre, baiser] à l'impératif, suivi d'un mot sacré (Dieu ou un autre élément du culte chrétien) dont la mère, *mama* sous sa forme abrégée *mă* et le possesseur. Pour atténuer sa force perlocutoire, les Roumains utilisent soit la forme condensée du verbe *Futu-ți* qui devient *Tu-i Paștele mă-sii!* [Fous les Pâques de sa mère] ; trad. équiv. Bordel de sainte mère de Dieu ! / Putain de bordel !, soit ils l'effacent complètement (*Paștele mă-tii* [Pâques de ta / sa mère]), trad. équiv. Putain de bordel !

Par rapport aux insultes, on pourrait dire que les jurons roumains constituent un inventaire plus restreint, moins productif, de structure plus figée, mais d'une très grande fréquence, utilisés dans tous les milieux sociaux, par les deux sexes.

4. Typologie et réalisateurs du juron roumain portant sur le sexe de la mère

Parce qu'ils sont les plus couramment utilisés dans les discours directs ou indirects et assez vulgaires et violents pour entraîner une réaction verbale ou physique de la personne devant laquelle ils sont proférés, nous allons centrer maintenant notre étude sur les jurons roumains portant sur l'organe sexuel de la mère. S'ils apparaissent dans un texte écrit, pour éviter de

¹⁰ *Déféquer* et *uriner* sont également des actes qui, sous les formes vulgaires *a căca* [chier] et *a pișa* [pisser], se trouvent à la base des expressions que nous considérons être à la frontière de l'insulte et du gros mot : *Mă cac / piș în gura mă-tii*. [Je chie / pisse dans la bouche de ta mère] ; trad. équiv. Oh putain de ta mère !

choquer le lecteur, il arrive souvent que les éditeurs roumains imposent aux écrivains de remplacer les formes crues des jurons par des formes édulcorées, mais parfaitement compréhensibles pour les natifs roumains. Dans les romans roumains parus avant 1990 la censure communiste est même allée jusqu'à imposer l'effacement de la mention de l'organe génital féminin.

4.1. Jurons utilisés dans le discours direct

Dans la structure des jurons roumains qui réfèrent au sexe de la mère, quelques verbes figurent régulièrement à l'impératif présent, comme *a se duce* [aller], *a da* [donner], *a băga* [fourrer] ; trad. équiv. *aller se faire foutre, aller se faire mettre, niquer sa mère*. Le juron le plus obscène est formé à l'aide du verbe *a fute* [foutre] et du sexe de la femme ou d'un autre orifice : *cur* [cul] ou *gură* [bouche] : *Futu-ți pizda / curul / gura mă-tii !* [Fous le con / le cul / la bouche de ta mère] ; trad. équiv. Putain de con de ta mère ! Mais ce n'est que l'expression comportant le sexe de la mère qui peut servir de juron en réaction à une situation, circonstance ou événement, alors que les deux autres, qui mentionnent les orifices, non.

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Futu-i pizda mă-sii de treabă !</i>	Fous le con de sa mère de travail !	Putain de con de travail !

En fonction de la présence ou non du mot qui désigne le sexe de la mère, les jurons roumains peuvent être :

a) **explicites**, si le sexe de la mère figure explicitement :

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Du-te-n pizda mă-tii !</i>	Va dans le con de ta mère !	Oh putain de ta mère !

Ce juron est utilisé notamment dans la langue parlée, où la spontanéité de l'expression des sentiments de mécontentement ou de dépit du locuteur viole et transgresse le code de la politesse.

b) **implicites**, avec effacement du mot tabou du sexe de la mère (*Du-te-n mă-ta !* [Va dans ta mère]). Les équivalents donnés par les dictionnaires roumains-français d'argot varient en fonction du niveau de langue, mais ils ne fonctionnent que comme insultes en français :

- lg. courante : *Va te faire voir*.
- lg. vulgaire : *Va te faire foutre / Va te faire enculer*.

Les textes écrits roumains, censurés ou autocensurés, se servent des points de suspension ou des initiales des mots grossiers. La plupart du temps, dans les deux codes, oral et écrit, on omet le tabou

sexuel ou bien on l'évoque en le remplaçant par la forme populaire du pronom démonstratif *aia* [cela] devant la forme abrégée de *mère* : *aia mă-tii* [cela de ta mère / le con de ta mère]. On peut enfin ne garder que le mot *mère* précédé ou non de la préposition *pe* [sur] : *(pe) mă-ta* [ta mère] ou *mă-sa* [sa mère]. Dans tous ces cas, l'expression est décodée comme un juron.

Il faut remarquer qu'en français la mère de l'interlocuteur n'est pas impliquée, sauf dans l'expression *nique ta mère* qui figure dans les dictionnaires d'argot, mais ce n'est pas un juron, c'est une insulte vis-à-vis de l'interlocuteur.

Les deux types de jurons roumains, explicites et implicites, sont tout aussi vulgaires, leur structure prototypique étant du type :

V [+impér.] + Pron. (réfl./pers.) de la 2^{ème} / 3^{ème} + Prép. *în* [dans] + (N [+organe sexuel fém.]) + N [*mère*]+ Adj.poss. de la 2^{ème} / 3^{ème}

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Du-te în pizda mă-tii !</i> <i>Du-te-n mă-ta!</i>	Va dans le con de ta mère ! Va dans ta mère !	Putain de con de merde !
<i>Bagă-l în pizda mă-sii !</i> <i>Bagă-l în mă-sa !</i>	Fourre-le dans le con de sa mère ! Fourre-le dans sa mère !	Putain de con !
<i>Dă-l în pizda mă-sii !</i> <i>Dă-l în mă-sa !</i>	Donne-le dans le con de sa mère ! Donne-le dans sa mère !	Putain de bordel de merde !

4.2. Jurons et discours rapporté

Dans le discours indirect, le juron roumain est d'habitude centré sur un verbe de « dire » (*a zice / a spune ceva de mamă* [dire qq.chose de la mère]) ou sur un verbe performatif *a înjura de mamă* [jurer de la mère], dont la traduction équivalente est *proférer des jurons adressés à la mère de qqn.* La force perlocutoire de ce juron est moins forte que dans le discours direct, tout comme dans le cas de l'expression euphémistique *a trimite pe cineva la origini* [envoyer qqn. à ses origines], qui a comme traduction équivalente *renvoyer d'où il vient.*

Expression	Trad. litt.	Trad. équiv.
<i>Și atunci i-am zis ceva de mamă.</i>	Et alors je lui ai dit quelque chose de sa mère.	J'en ai profité pour mentionner le nom de sa mère, qui n'a pas été la Sainte Vierge.
<i>L-am înjurat de mamă.</i>	Je l'ai injurié de sa mère.	J'ai juré sur sa mère.
<i>Puțin a lipsit să nu-l trimit la origini.</i>	Il s'en est fallu de peu que je ne l'envoie pas à ses origines.	Encore un peu et je l'envoyais promener.

5. Procédés de traduction

Toujours basé sur la transgression d'interdits ou de tabous, le juron est fortement connoté culturellement et se réalise par des structures assez diverses. Rendre en français les jurons roumains, très épicés et suggestifs, sans perte sémantico-stylistique, constitue un vrai défi. En examinant les solutions données par les trois traducteurs roumains, nous avons constaté que leurs options varient

entre la modulation et l'équivalence et qu'il leur arrive d'éviter les jurons trop grossiers en détournant leur sens ou en les omettant tout simplement. Les 65 exemples qui ont constitué le corpus de notre analyse ne nous permettent pas de mettre en évidence des différences systématiques ou des préférences pour un procédé particulier de traduction (modulation, équivalence ou escamotage), ni que le sexe des traducteurs (deux traductrices, Ivănescu et Manoil et un traducteur, Herdan) soit d'une quelconque influence sur leurs choix entre les différents procédés. Chacun des traducteurs roumains a fait de son mieux pour préserver la saveur roumaine et l'intention du locuteur et a utilisé des équivalents adaptés au système linguistique français.

5.1. La modulation

Dans la plupart des cas, les traducteurs ont procédé à un changement de vision et de stratégie traductionnelle et ont modifié le contenu effectif du juron. Le mot *mère* et l'organe sexuel féminin ne figurant nulle part dans leurs options de traduction, ils ont été remplacés en français par des structures nominales, comme *fil de pute* ou *salauds*.

Ainsi, dans l'exemple (1) il s'agit d'un juron : le verbe *a pleca* [s'en aller] à l'impératif est explicite, mais il est moins fort que *a se duce* [aller], *a trimite* [envoyer] ou *a băga* [fourrer] et les points de suspension remplacent le mot tabou *pizda* [con]. La traduction en français en fait une insulte :

- (1) *Pleacă în ...*¹¹ *mă-tii* d-aici și să nu te mai prind că fluieri la poarta mea... (Preda) (trad. litt. [va dans... de ta mère])
Va-t-en, *fil de pute*, que je t'entende plus siffler devant ma porte... (trad. Ivănescu)

De la même façon, dans les exemples (2) et (3), où les verbes *a da* [donner] et *a băga* [fourrer] sont implicites, la force perlocutoire du message étant similaire dans les deux langues, on est passé du juron en roumain à l'insulte en français. En plus, dans l'exemple (3), le verbe roumain *a înjura* [jurer]¹² qui explicite l'acte de langage est gommé par le traducteur :

- (2) ... *pe mă-sa* de popă cu preoteasa lui și cu tot comitetul lui bisericesc ! (Preda) (trad. litt. [sur sa mère de pope])
... *fil de pute* de pope et de tout son conseil ecclésiastique ... (trad. Ivănescu)
- (3) *Mama lor, înjura* Sava, m-au mințit va să zică. (Neagu) (trad. litt. [leur mère, jurait Sava])
Ah, *les salauds*. Alors ils m'ont menti ? (trad. Manoil)

Si du point de vue stylistique l'expression roumaine est plus vulgaire que celle du français, nous considérons néanmoins que l'appellatif dépréciatif *fil de pute* et l'axiologique négatif *salauds*

¹¹ Les points de suspension cachent l'interdit sexuel.

¹² Nous l'avons mis en gras.

préservent le registre de langue. Cependant une expression comme *oh putain de sa mère* dans les exemples (2) et (3) aurait sans doute eu l'avantage d'être un juron et de mieux garder la force perlocutoire du juron roumain.

Le même changement de vision est à remarquer dans l'exemple (4) ci-dessous, où en français le juron ne porte pas sur le sexe de la mère de l'interlocuteur. Il est « détourné » en quelque sorte, même si le verbe *foutre*, à forte connotation sexuelle, y figure explicitement :

- (4) *Ba te bag eu în mă-tii!* (Preda) (trad. litt. [trad. litt. je te fourre dans de ta mère])
Va te faire foutre, toi ! (trad. Ivănescu)

5.2. L'équivalence

Le mécanisme du transfert de sens est plus complexe. Pour maintenir la structure dans la sphère du juron, il demande une restructuration sémantico-syntaxique qui ne laisse intact aucun constituant de l'unité significative :

- (5) *Eu strig la voi și voi jucați bobicul, mama voastră !* (Preda) (trad. litt. [votre mère])
Je vous crie après et vous continuez à jouer au bâtonnet, Bon Dieu de merde ! (trad. Ivănescu)
- (6) *Stai, pe mă-ta, fricosule [...]* *Erați doi, mama voastră.* (Preda) (trad. litt. [sur votre mère])
Arrête-toi ! bordel de bon Dieu, bougre de merdeux ! [...] *Vous étiez deux, nom d'un chien !* (trad. Ivănescu)
- (7) ... *te-au pus oamenii să ții cârma, apoi s-o ții, mama ta, că de nu, scot rărunții din tine și-i frig pe jărat.* (Neagu) (trad. litt. [ta mère])
... *si l'on t'a mis là pour diriger, alors fais ton boulot, sacré nom d'un chien, autrement tu auras affaire à moi !* (trad. Manoil)

La différence entre les deux langues réside dans le fait que le sens passe de la sphère sexuelle (roumain) à la sphère religieuse (français), mais ici les équivalents donnés par les traducteurs restent dans la sphère du juron.

Dans l'exemple (8) ci-dessous, l'écrivain a choisi d'employer la forme euphémistique *adineaorea* [le devant] pour désigner le sexe de la femme. Dans sa traduction, Ivănescu a essayé de rendre en français la force perlocutoire adoucie de l'expression :

- (8) *Nea, n-auzi surdule ! Tu-ți adineaorea mă-tii ! strigă Moromete înfuriat.* (Preda) (trad. litt. [va foutre le devant de ta mère])
Va-t'en, t'es sourd ou quoi ! Nom d'un chien, cria Moromete en colère. (trad. Ivănescu)

Il nous semble néanmoins qu'une expression plus forte en français, comme *Putain de merde*, aurait été plus appropriée.

5.3. Stratégies d'escamotage du juron

Dans certains cas, les traducteurs trouvent nécessaire d'atténuer la violence verbale exprimée par les jurons ou d'autres gros mots roumains, et ils choisissent alors soit des formules plus « neutres », plus « modérées », soit ils gomment totalement le juron.

5.3.1. La neutralisation

Dans quelques exemples de notre corpus, nous avons constaté que lorsque le juron a été réalisé par un verbe performatif du type *a înjura* [jurer], *a zice ceva de mamă* [dire quelque chose de la mère], les traducteurs ont utilisé des procédés qui relèvent d'une traduction sémantique proche de la glose ou de la description du sens de l'acte (ex. 9 et 10) :

- (9) Dacă eu *te-aş înjura acum de maica dumitale* ai zice că-s om al dracului, nu-i așa ? (Preda) (trad. litt. [je jurerais maintenant de ta mère])
... si *je vous engueulais maintenant, vous et votre mère*, vous diriez que je suis un salaud, n'est-ce pas ?
(trad. Ivănescu)

- (10) Dacă era nevoie, *le-o ziceam și de mamă*. (Brad) (trad. litt. [je leur disais de la mère])
Au besoin, *je jurais comme un charretier...* (trad. Herdan)

La version française perd alors en intensité et ne correspond pas sémantiquement à la version roumaine.

5.3.2. L'omission

Ce choix est rarement fait par les traducteurs. S'ils le font pour certains jurons elliptiques qui ne sont pas des plus vulgaires, c'est sans doute parce qu'ils n'ont pas considéré nécessaire de trop marquer stylistiquement ou culturellement leur texte avec des jurons qui ne sont plus sentis comme fortement blasphématoires ou blessants :

- (11) Faci pe deșteptul cu mine ? Adineauri n-ai fi crâcnit, *mama ta*, dacă ți-aș fi pocnit douăzeci peste bot.
(Neagu) (trad. litt. [mère-ta])
Tu fais le finaud avec moi ? Tout à l'heure tu aurais obéi au doigt et à l'œil, [...] même si je t'avais asséné vingt coups sur la gueule. (trad. Manoil)

Conclusions

Les expressions crues et grossières font partie, elles aussi, du vocabulaire usuel d'une langue et ce n'est pas par désir de provoquer, de choquer, de surprendre ou d'outrager le lecteur qu'un auteur les utilise, mais pour imiter le parler des personnages appartenant à un certain milieu social. Ces audaces de la langue écrite témoignent d'un changement des codes culturels dont se servent l'auteur comme son traducteur, celui-ci devant « s'adapter » au plus près autant aux contraintes de la langue-cible.

Insultes ou jurons, le contenu de ces expressions n'est pas ressenti de la même façon par les Français et les Roumains ; insulte ou juron, le décodage correct des structures renfermant des mots tabous se fait surtout au travers des contextes linguistique et culturel.

C'est pourquoi le mérite des traducteurs est d'autant plus grand s'ils arrivent à assurer le transfert du sens global ces expressions, même si, en comparant le texte-cible et le texte-source, on constate des pertes stylistiques et sémantiques. En effet, les procédés de traduction choisis doivent s'accommoder au niveau énonciatif de chacune d'elles, car la traduction « ne transpose pas un code en un autre mais appréhende et réexprime un sens » (Séleskovitch, Lederer 1993 : 18).

Les trois traducteurs de notre corpus avaient une bonne connaissance des particularités sémantiques, stylistiques et pragmatiques du français et ont su utiliser les procédés traductionnels et assurer un transfert assez fidèle du contenu des jurons roumains, sans tomber dans le scabreux ou accroître la vulgarité d'une expression.

La substitution que nous avons relevée d'un juron roumain par une insulte en français de même que l'omission de certains jurons ne représentent pas une stratégie de détournement du sens de l'expression roumaine, mais une stratégie adaptée au type du texte à traduire et une réponse aux attentes présumées des lecteurs francophones.

Références

Ouvrages théoriques

Anscombe, Jean-Claude 2009 : Notes pour une sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives. *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Dir. Dominique Lagorgette. Chambéry : Université de Savoie. coll. Langages. 9–30.

Brown, Penelope, Levinson, Stephen 1978 : Universals in language use : politeness phenomena. *Questions and politeness. Strategies in social interaction*. Ed. Goody Esther. Cambridge : CUP. 56–289.

Eco, Umberto 2003 : *Dire quasi la stessa cosa. Esperienze di traduzione*. Milan : Bompiani.

Encknell, Pierre 2004 : *Dictionnaire des jurons*. Paris : PUF.

Goffman, Erving 1967 : *Interaction ritual : Essays on face-to-face behavior*. Ed. Allen Lane. London : Doubleday. Traduit de l'anglais par Kihm, Alain 1974 : *Les Rites d'interaction* Paris : Minuit.

Guilleron, Gilles 2007 : *Le petit livre des gros Mots*. Paris : First Editions.

Kerbrat-Orecchioni, Catherine 1990–1992 : *Les Interactions verbales* tomes I et II. Paris : Armand Colin.

Lagorgette, Dominique 2006 : Insultes et conflits : de la provocation à la résolution et retour ? *Les Cahiers de l'Ecole* (5). Paris : Université Paris X Nanterre. 26–45.

Seleskovitch, Danica, Lederer, Marianne 1993 (3-ème édition) : *Interpréter pour traduire*. Paris : Didier. Publication de la Sorbonne.

Corpus

Brad, Ion 1978 : *Raiul răspopișilor*. București : Editura Eminescu. Traduction française par Herdan, Ion 1979 : Le paradis des défroqués. *Revue Roumaine* 7, 8/1979. București : Editura Academiei Române.

Neagu, Fănuș 1968 : *Drăgaica. Cantomul părăsit*. București : Editura pentru Literatură. Traduction française par Manoil, Cezarina 1978 : *La Dragaica. Revue Roumaine* 8/1978. București : Editura Academiei Române.

Preda, Marin 1977 : *Moromeții* (vol.I). București : Editura Cartea Românească. Traduction française par Ivănescu, Maria 1986 : *Les Moromete*. Bucarest : Les Editions Minerva.